

CERTIFICATION DE PRODUITS

Dossier : P227289

RAPPORT D'AUDIT

DEMANDEUR :	EQUIPE D'AUDIT :
Nom : NUTRIPACK FLINES LEZ RACHES	Responsable d'audit (RA) : Catherine LORIOT
Adresse du siège social : 150, route de Lallaing 59148 FLINES LEZ RACHES	Auditeur (A) : /
Site(s) audité(s)* : FLINES LEZ RACHES	Observateur (O) : /
Nom et fonction du représentant de l'entreprise : Julie Emery de Meester – Assistante Sécurité alimentaire	Expert(s) (E) : /
	Superviseur (S) : /
Langue utilisée au cours de l'audit : <input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre :	
Interprète: <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (préciser son nom et sa fonction)	
Nom : _____ Fonction : _____	
Dates de l'audit : 01-02-03/02/2023 avec BRCGS Packaging inopiné	Durée de l'audit sur site en jour-homme : <ul style="list-style-type: none"> Partie à distance : Partie in situ : 2 jours avec BRCGS inopiné

*indiquer les sites permanents, les sites temporaires et les sites virtuels

Constitution du rapport	Page
I RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT	2
II INFORMATIONS RELATIVES A L'AUDIT	3
III INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ENTREPRISE	4
IV CONSTATATION D'AUDIT	4

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale

L'activité d'audit est basée sur un échantillonnage des informations disponibles. L'absence de relevé de non-conformité constitue une présomption et non une preuve de conformité aux exigences auditées, et les recommandations de l'audit sont soumises à une revue indépendante avant toute décision concernant la délivrance, le maintien ou le renouvellement de la certification. En aucun cas le LNE ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, consécutif ou non-consécutif, corporel, moral, matériel ou immatériel, résultant de l'utilisation des informations figurant dans le rapport.

© LNE : L'usage de ce formulaire est expressément limité aux missions d'audit mandatées par le LNE

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK FLINES LEZ RACHES Nutripack Flines-lez-Raches

Dossier n° : P227289

I Relevé des conclusions de l'audit

	Oui	Non
Conclusions sur le déroulement de l'audit : - respect des objectifs de l'audit, - toutes les activités figurant au plan d'audit ont bien été auditées, - toutes les exigences des chapitres, sous chapitres et différents alinéas des référentiels figurant au plan d'audit ont bien été auditées. Si non, justifier :	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Difficultés rencontrées : Si oui, préciser : Aucune	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Conclusions du responsable d'audit :

Les dispositions documentaires vérifiées sur le terrain permettent de répondre aux exigences du décret 2021-421 du 16/04/21. Les dispositions en matière de limitation de la perte accidentelle de granulés dans l'environnement ont été prises en compte par l'entreprise Nutripack Flines-lez-Raches.

Les zones à risque ont été identifiées et les procédures de contrôle établies.

Les moyens nécessaires sont déployés et sont de nature à limiter au maximum les pertes de granulés.

De plus, la sensibilisation du personnel pour limiter les risques de déversement accidentel est réalisée.

Enfin, le contrôle interne semestriel des procédures est effectif et a été vérifié.

Les conclusions du responsable d'audit constituent un des éléments pris en compte par le LNE dans le processus de certification. Elles ne présument ni ne constituent la décision de certification.

BILAN DES NON CONFORMITES ETABLIES LORS DU PRESENT AUDIT : 1

BILAN DU SOLDE DES FICHES DE NON CONFORMITE DE L'AUDIT PRECEDENT : 0

Les fiches de présence signées en réunion d'ouverture et de clôture sont transmises séparément au présent rapport.

Les fiches de NC renseignées par l'entité doivent être retournées à [Catherine LORIOT](#) (Responsable d'Audit) avant le **24 février 2023**

Note : les éléments de preuve de la mise en œuvre des corrections et des actions correctives pour les non conformités sont un préalable à la prise de décision de certification.

Subsiste-t-il des opinions divergentes sur les constats d'audit et les conclusions ? Si oui, préciser :

Commentaires éventuels du représentant de l'entreprise :

Oui

Non

Date
03/02/23

Signature du responsable d'audit : Original signé

Signature du représentant de l'entité : Original signé

~~Valant attestation de remise du présent rapport~~

Valant attestation de remise du relevé de conclusions et des fiches de NC
*supprimer la mention non applicable

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK FLINES LEZ RACHES Nutripack Flines-lez-Raches

Dossier n° : P227289

II Informations relatives à l'audit

Type d'audit

Admission / Initial	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivi année / n°:	<input type="checkbox"/>
Supplémentaire	<input type="checkbox"/>	Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>
Extension	<input type="checkbox"/>	Pré-audit	<input type="checkbox"/>

Critères de l'audit

Documents de référence :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021

Manuel qualité de l'entreprise (édition en vigueur) : Manuel Qualité/Hygiène Révision 25 du 17/06/22.

Objectifs de l'audit

Evaluer l'aptitude de l'entreprise :

- À vérifier l'existence et la mise en œuvre effective des procédures mentionnées à l'article D. 541-362 adopté et mis en place par l'Entreprise et sa conformité aux exigences du décret
- A vérifier que les contrôles ont été effectués régulièrement

Portée de l'audit

Référentiels et produits certifiés

Libellé décrivant le champ de l'audit : (numéro(s) de certificat ou catégorie(s) de produits)

Application du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement sur le site Nutripack Flines-lez-Raches.

Eventuelles différences constatées par rapport au dossier de demande, y compris éventuelle demande formulée au cours de l'audit par l'entreprise et suite donnée par l'équipe d'audit

Aucune différence constatée

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK FLINES LEZ RACHES Nutripack Flines-lez-Raches

Dossier n° : P227289

III Informations générales relatives à l'entreprise

Quantité totale de granulés plastiques industriels dans l'Entreprise	404
--	-----

Granulés de plastiques industriels	
Dimension du plus petit granulé manipulé	2.7 mm * 3.0 mm, colorants et poudres
Dimension des mailles des tamis	Tamis métalliques extérieurs : entre 1.87 mm et 1.95 mm (mesures réalisées au pied à coulisse) ; Paniers en intérieur

Présentation de l'entreprise et contraintes spécifiques à l'entreprise (compte tenu de son activité et de son organisation) :

Nutripack Flines-lez-Raches fabrique par injection des barquettes, des pots et des couvercles en PP avec ou sans étiquettes IML destinés au contact direct de produits alimentaires pour l'industrie agroalimentaire, la restauration collective et autres secteurs industriels.

Le site occupe une superficie de 11 634 m².

La société possède 29 presses d'injection et a produit en 2022, 395 millions d'unités barquettes, pots, couvercles en PP.

Le site fonctionne en 3*8 la semaine et en 2*12 le week-end.

L'entreprise emploie 107 personnes.

IV Constatation d'audit

Traitement des réclamations :

- sur les sites certifiés : examen des enregistrements – nombre de réclamations et suivi
- transmises par le LNE (s'il y a lieu)

Aucune réclamation ou mise en demeure réceptionnée par l'entreprise.

Absence de réclamation transmise par le LNE.

Références des procédures examinées au cours de l'audit :

- Vu plan d'identification des zones à risque pour la perte des granulés de 12/2022, vu plan de masse avec réseau d'assainissement ; 11 zones intérieures et extérieures identifiées au total (silos extérieurs, quai de déchargement camion/camions citernes, zone de stockage extérieure des matières premières, zone de stockage intérieure des masterbatch, zone de chargement des sacs de matières premières dans les silos intérieurs/orgues & point de collecte des sacs de matières premières, zones des presses à injections (chargement/vidange des matières premières & masterbatch, zone de broyage intérieure & système d'aspiration poussières/poudres, systèmes d'aspiration poussières/poudres extérieurs, salle intérieure fermée avec système d'aspiration/filtration de poussières provenant des silos, zone intérieure de compactage, zone extérieure de stockage des déchets).
- Vu MO-039-PRO Rév. 0 « Instruction en cas de sac matière percé (plastique et colorant) » du 14/11/22 mis en œuvre aux quais de déchargement, à la zone extérieure de stockage de matières premières, à la zone de stockage des masterbatch ; la vérification est réalisée lors des audits hebdomadaires (Vu fichier Excel des enregistrements audits hebdomadaires).
- Concernant l'intérieur de l'usine, Vu MO-045-PRO Rév. 0 « Nettoyage zones matières » du 29/07/22, pour les zones stations, orgues, vides sacs, silos, précisant pour chaque zone, le matériel à utiliser, les actions à réaliser, la fréquence et le temps à passer, Vu MO-044-PRO Rév. 0 « Changement de colorant » du 29/07/22, Vu MO-048-PRO Rév. 3 « Nettoyage des presses » du 17/11/22, Vu MO-046-PRO Rév. 0 « nettoyage zone broyage, changement bigbag intérieur » du 29/07/22, Vu MO-047-PRO Rév. 0 « Salle intérieure fermée / Nettoyage des filtres et préfiltres des turbines 2 et 3 » du 29/07/22, Vu MO nettoyage zone de compactage, Vu MO nettoyage entrepôt masterbatch ; Vu également, contrat de nettoyage Europe Services Propreté du 05/09/22 prenant en compte l'intérieur de l'usine (machines, couloir technique et allées, zone broyage, stockage magasin, local maintenance) ainsi que les extérieurs (silos 1 fois/semaine, quais, parking, pelouses 1 fois/15 jours) ; la vérification est réalisée lors des audits hebdomadaires. Deux regards tests situés à proximité de la zone déchets extérieure et de la zone extérieure stockage des matières premières ont été équipés d'un second tamis fixé sur la plaque en fonte afin d'éviter le soulèvement de

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK FLINES LEZ RACHES Nutripack Flines-lez-Raches

Dossier n° : P227289

Références des procédures examinées au cours de l'audit :

- la plaque lors des nettoyages (Vu commande 450003817 du 26/07/22 et certificat matière Saulas : toile métallique ouverture 0.475 mm, diamètre du fil 0.180 mm).
- d) Vu contrat de nettoyage Europe Services Propreté du 05/09/22 prenant en compte l'intérieur de l'usine (machines, couloir technique et allées, zone broyage, stockage magasin, local maintenance) ainsi que les extérieurs (silos, quais, parking, pelouses) ; Vu commande d'achat 4500040010 du 29/12/22 au prestataire THEYS pour le curage et le nettoyage du bassin de rétention et confirmation d'intervention pour les 09 et 10/02/23.
- e) L'inventaire des équipements et dispositifs de confinement et de récupération prévenant la dispersion des granulés plastiques dans l'environnement est réalisé ; leur état de fonctionnement est vérifié régulièrement (séparateur hydrocarbures 2 fois/an et dernier nettoyage du 12/05/22 par le prestataire THEYS, tamis métalliques en extérieur et paniers en intérieur vérifiés lors des audits hebdomadaires, équipements de nettoyage et contenants vérifiés également lors des audits hebdomadaires).
- f) Les Responsables Qualité, Injection, Logistique et Maintenance ont été formés le 12/09/22 (Vu présentation PPTX Opération Clean Sweep - OPS, vu enregistrements du 12/09/22). Sur cette base, les Responsables ont formé les Chefs d'équipe qui ont eux-mêmes formés leur équipe sur la base d'un dépliant (Vu dépliant, vu enregistrements des 19/09/22, 21/09/22 et 30/09/22). Des panneaux de sensibilisation sont affichés dans toutes les zones à risques intérieures et extérieures ainsi qu'à l'entrée de l'atelier (tableau d'affichage et écran) ; les modes opératoires sont également affichés aux points clés. Les résultats des audits hebdomadaires sont affichés à l'entrée de l'atelier injection et des smileys sont affichés directement sur les presses.
- g) Des audits OCS biannuels sont programmés (Vu résultats de l'audit initial du 03/05/22 de 43.66/100 et de l'audit de suivi du 23/09/22 de 65.67/100, vu programmation en 03/2023 du prochain audit de suivi). L'audit est réalisé sur la base d'une checklist détaillée prenant en compte la vérification de l'application des modes opératoires, le bon fonctionnement des installations et équipements, la vérification de leur efficacité à répondre aux exigences du décret ; il repose sur les chapitres suivants : engagement, généralités, installations sur les 11 zones à risques identifiées, équipements/manipulations, sensibilisation/formation des employés, gestion du suivi. Les actions sont suivies par un Responsable désigné et leur avancement précisé.

Points Forts :

A l'exception de la zone du grand broyeur et de la zone DIB, le site est très propre tant en extérieur qu'en intérieur. Des aspirateurs sans fils ont été achetés pour faciliter le nettoyage. Le personnel est bien sensibilisé.

Points conformes à surveiller:

RAS

Texte de référence : article D.541-362 du décret n°2021-461 du 16 avril 2021	Conforme	N° de la fiche de non-conformité
Adopter des procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement. Elles visent à :		
<ul style="list-style-type: none">Identifier les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	C	
<ul style="list-style-type: none">Vérifier périodiquement que les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement	C	
<ul style="list-style-type: none">Confiner et ramasser tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	NC	1
<ul style="list-style-type: none">Procéder régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	C	
<ul style="list-style-type: none">Inventorier et s'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361;	C	

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK FLINES LEZ RACHES Nutripack Flines-lez-Raches

Dossier n° : P227289

<ul style="list-style-type: none">Former et sensibiliser, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenant sur le site;	C	
<ul style="list-style-type: none">Réaliser des contrôles internes semestriels de ces procédures.	C	

IV.A Définition et classification

Définition

Non-conformité : Non-satisfaction d'une exigence (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015)

Action corrective: Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à éviter qu'elle ne réapparaisse (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).

Correction: Action visant à éliminer une non-conformité détectée (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).

Un point conforme à surveiller est une situation conforme présentant des risques par rapport à une exigence du référentiel d'audit ou une situation conforme à suivre.

-> justifier le risque et le fait qu'il n'y a pas d'écarts

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK FLINES LEZ RACHES Nutripack Flines-lez-Raches

Dossier n° : P219025/P2

IV.B Fiches de Non-Conformité

FICHE DE NON CONFORMITE N°1	
NON-CONFORMITE CONSTATEE	
RA ou A	<p>Critère d'audit non respecté (§ et millésime du (des) référentiel(s) et/ou le cas échéant, référence à la documentation de l'entreprise) : Décret no 2021-461 du 16 avril 2021 c)</p> <p>Enoncé et preuve de la non-conformité :</p> <p>Des granulés ont été observés au sol à proximité du grand broyeur et des granulés et broyés à côté de la benne DIB.</p>
	<p>Nom de l'Auditeur : Catherine LORIOT</p> <p style="text-align: right;">Date : 03/02/2023</p>
	<p><i>Note : La date d'envoi de la présente fiche est mentionnée sur le relevé des conclusions de la réunion de clôture. Elle doit être retournée complétée et accompagnée des éléments de preuves des actions engagées.</i></p> <p>COMMENTAIRE EVENTUEL :</p>
ENTREPRISE	<p>CORRECTION : Nettoyage approfondi de la zone autour et en dessous du grand broyeur. Rangement et nettoyage des kigas à côté de la benne DIB et nettoyage du sol.</p> <p style="text-align: right;">AVIS DU RA <input checked="" type="checkbox"/> Correction satisfaisante <input type="checkbox"/> Correction non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.</p>
	<p>Date cible : 06/02/2023</p> <p>ANALYSE DES CAUSES DE LA NON CONFORMITE Déversement accidentel de matière avec broyé retrouvé sur un couvercle non nettoyé. Fréquence de nettoyage insuffisante au niveau du grand broyeur.</p>
	<p>ACTION(S) CORRECTIVE(S) PROPOSEE(S) :</p> <p>Affichage mode opératoire de nettoyage dans la zone du grand broyeur avec les consignes de dépose à la benne (MO-046-PRO). Re-sensibilisation prestataire nettoyage extérieur. Enregistrement de la non-conformité au registre des incidents (audit hebdomadaire).</p> <p style="text-align: right;">AVIS DU RA <input checked="" type="checkbox"/> Action corrective satisfaisante <input type="checkbox"/> Action corrective non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.</p>
	<p>Date cible : 14/02/2023</p> <p>Nom du Représentant de l'Entreprise : Julie De Meester</p>
	<p>BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PROPOSEES (Correction & actions correctives) (à compléter systématiquement avant transmission du rapport au chef de projet certification)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La non-conformité est levée <input checked="" type="checkbox"/> Les actions proposées sont à vérifier</p>
RA	<p>Argumentaire (éléments ayant permis de lever la N.C., éléments non transmis, éléments insuffisants, points à revoir, vérification préconisée...) <i>Ne photos zones broyeur et benne DIB rangées et nettoyées, un registre des incidents complète des audits hebdomadaires, un photo affichage de sur broyeur</i></p> <p>Nom du Responsable d'Audit (RA) : Catherine LORIOT</p> <p style="text-align: right;">Date : 18/02/23.</p>